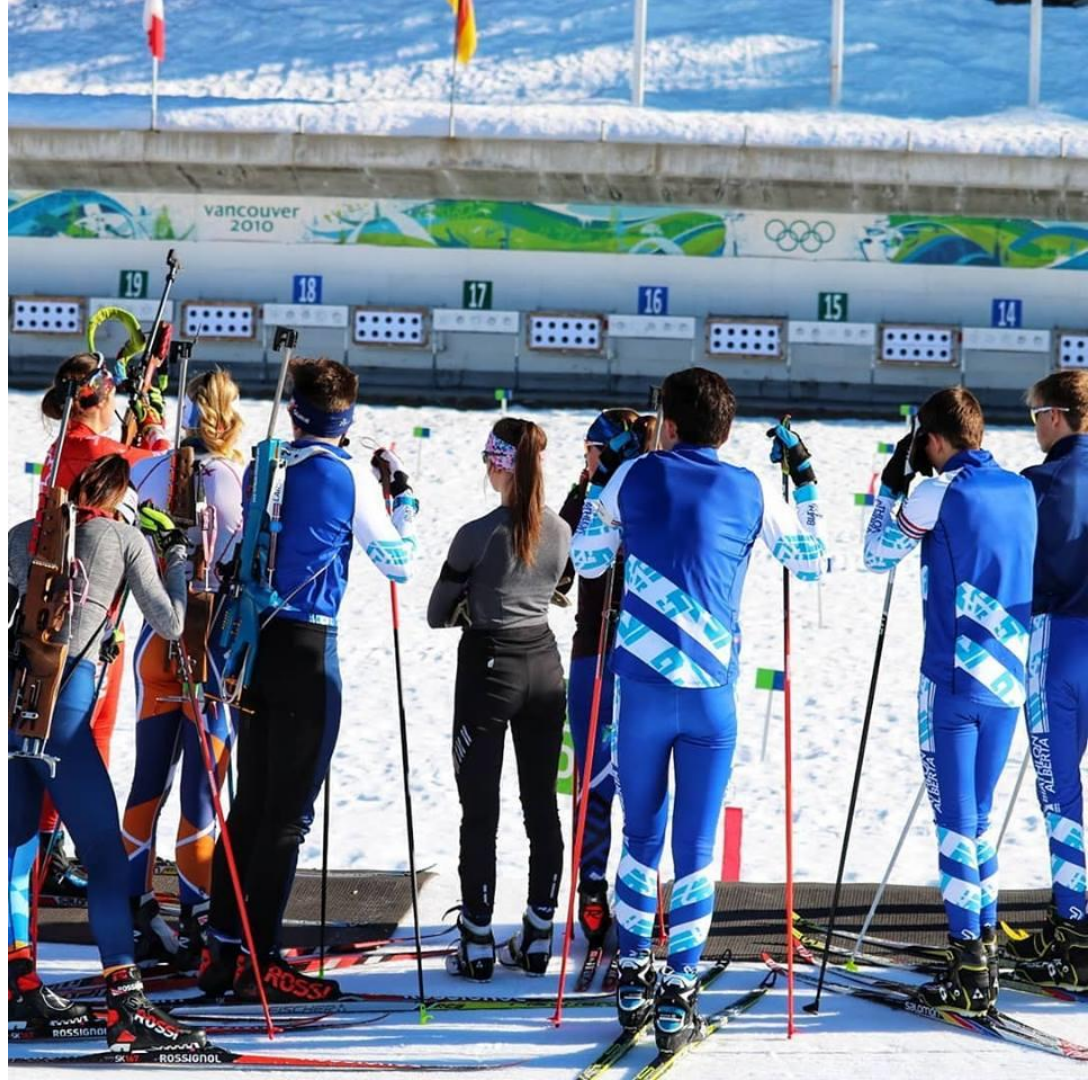




**BIATHLON
CANADA**

Est-ce que mon athlète devrait participer aux championnats canadiens?

Guide à l'intention des entraîneurs pour déterminer si votre athlète est prêt pour les championnats canadiens de biathlon



Qui devrait aider mon athlète à prendre une décision?

1. Les entraîneurs et les athlètes devraient travailler de concert avec les parents/tuteurs pour déterminer si un athlète est prêt à participer aux championnats canadiens.
2. Discutez de vos idées et obtenez des conseils auprès d'un entraîneur certifié Compétition-Introduction ou plus élevé. Votre club et vos divisions peuvent également être d'excellents endroits pour recevoir des commentaires et des conseils.
3. Tous les intervenants doivent tenir compte d'où se trouve l'athlète dans le parcours de développement à long terme de l'athlète.



BIATHLON
CANADA

Exigences pour l'inscription

1. L'athlète doit posséder son propre permis d'armes à feu (permis pour mineur ou PPA).
2. L'athlète doit désigner un **entraîneur responsable**.
3. L'athlète et l'entraîneur sont en règle avec Biathlon Canada, leur division et leur club.



BIATHLON
CANADA

Permis d'armes à feu

Les athlètes doivent avoir leur propre permis d'armes à feu canadien valide.

- Non expiré
- Délivré à l'athlète (pas au parent ou à l'entraîneur)

Note : À 18 ans, le permis d'un mineur expire automatiquement. Il incombe à l'athlète de s'assurer de la transition (sans interruption) entre le permis pour mineur et un PPA. Nous vous encourageons à présenter votre demande de PPA au moins six mois avant votre 18e anniversaire.



L'athlète doit désigner un entraîneur responsable

Les entraîneurs responsables doivent certifier qu'un athlète est en mesure de participer à une compétition de façon sécuritaire et pertinente au niveau national, pour que l'inscription de cet athlète soit valide.

L'entraîneur désigné doit être certifié Compétition-Introduction ou plus et être membre de Biathlon Canada en tant qu'entraîneur.

Les entraîneurs responsables ne sont pas tenus d'être l'entraîneur principal de l'athlète, ni d'assister aux championnats canadiens.



**BIATHLON
CANADA**



Membres en règle



Tous les athlètes, entraîneurs et membres du personnel inscrits doivent être membres en règle de Biathlon Canada, de leur division et de leur club.

Les athlètes doivent être membres de Biathlon Canada.

Tous les entraîneurs inscrits doivent être membres de Biathlon Canada à titre d'entraîneur. L'entraîneur doit également détenir une certification de prise de décisions éthiques.



BIATHLON
CANADA

Inscription

1. Les athlètes peuvent s'inscrire eux-mêmes aux compétitions nationales et désigner leur **entraîneur responsable**.
2. Biathlon Canada vérifiera que tous les athlètes et **entraîneurs responsables** sont en règle au niveau national.
3. Biathlon Canada enverra une liste des athlètes inscrits et des **entraîneurs responsables** nommés à chaque division.
4. La division vérifiera que chaque athlète et **entraîneur responsable** nommé est en règle au niveau provincial.
5. Les **entraîneurs responsables** vérifieront ensuite auprès de Biathlon Canada que leurs athlètes sont en mesure de concourir de façon sécuritaire et pertinente aux championnats canadiens..



BIATHLON
CANADA

Rôles des divisions

1. Les divisions sont responsables de vérifier que les athlètes et les entraîneurs inscrits sont en règle au niveau des divisions.
2. Les divisions sont libres de fournir n'importe quel soutien d'équipe, logistique ou de course aux championnats canadiens, selon les besoins.
3. Les divisions sont libres de déterminer quels athlètes ont droit au soutien à l'équipe de la division.
4. Les divisions sont libres de limiter le soutien à l'équipe de la division offert aux athlètes aux championnats canadiens en fonction de leurs propres capacités.
5. Les divisions ne peuvent empêcher les athlètes qualifiés d'assister aux championnats canadiens.
6. Les athlètes sont encouragés à vérifier auprès de leur division en ce qui concerne le soutien aux championnats canadiens.



BIATHLON
CANADA

Caractéristiques d'un athlète prêt pour la compétition nationale

1. L'athlète est prêt pour la compétition.
2. L'athlète comprend les règles de la compétition.
3. L'athlète a de l'expérience de course.
4. L'athlète bénéficie d'un soutien lors de sa participation aux championnats canadiens.



BIATHLON
CANADA

L'athlète est prêt pour la compétition

La compétition aux championnats canadiens est une épreuve exigeante sur le plan physique.

Les athlètes devraient être physiquement et mentalement préparés à la compétition dans le cadre de leur plan d'entraînement.

Une partie de la préparation consiste à s'assurer que l'athlète est en bonne santé et sans blessure au début de l'événement.



BIATHLON
CANADA

L'athlète comprend les règles de la compétition

L'athlète comprend tous les formats de course et tous les règlements des compétitions de biathlon de l'IBU.

L'athlète comprend les règles particulières énoncées dans la Politique canadienne d'accueil pour sa catégorie.



BIATHLON
CANADA

L'athlète a de l'expérience de course



L'athlète doit avoir de l'expérience en compétition dans la catégorie pour laquelle il s'inscrit aux championnats canadiens.

L'athlète doit être capable de skier toutes les distances du parcours de sa catégorie de course.

L'athlète doit être capable de manier une arme à feu dans le contexte d'une compétition de biathlon.



BIATHLON
CANADA

S'assurer d'une compétition sécuritaire et pertinente

Un athlète peut être retiré de l'épreuve à tout moment par le DT s'il est considéré être :

- Non sécuritaire, inapte, ou incapable de concurrencer avec le reste des inscrits
- Ils ne recevront aucun remboursement si tel est le cas.

L'athlète bénéficie d'un soutien lors de sa participation aux championnats canadiens

Votre athlète dispose du soutien d'un **club** ou d'une **équipe**, d'une **division** ou un **entraîneur** pour l'appuyer aux championnats canadiens.

Disposer d'un personnel d'encadrement et de soutien est essentiel à une expérience positive et réussie.



BIATHLON
CANADA

Aide-mémoire sur l'état de préparation

- L'athlète est enthousiaste à l'égard du biathlon
- L'athlète assiste régulièrement aux séances d'entraînement
- L'athlète participe régulièrement à des courses de coupe locale/provinciale
- L'athlète peut manipuler une carabine en toute sécurité par lui-même
- L'athlète peut courir avec succès sur des distances de compétition
- L'athlète comprend les règles du biathlon
- L'athlète a son propre permis d'armes à feu
- L'athlète est en règle, ce qui comprend une adhésion à Biathlon Canada, à sa division et à son club
- Un entraîneur responsable a confirmé l'athlète
- L'athlète reçoit du soutien pendant sa participation aux championnats canadiens



BIATHLON
CANADA



Signes d'avertissement lorsqu'on envisage participer aux championnats canadiens

- L'athlète n'a pas son propre PPA
- L'athlète n'est pas membre de Biathlon Canada.
- L'athlète a des contraintes financières
- L'athlète priorise d'autres engagements
- L'athlète assiste rarement aux séances d'entraînement
- L'athlète ne participe pas aux compétitions de biathlon.
- L'athlète est incapable de manipuler une carabine en toute sécurité par lui-même.
- L'athlète n'est pas en mesure de courir la distance de compétition
- L'athlète ne comprend pas les règles du biathlon.
- L'athlète n'a aucun soutien pendant sa participation aux championnats canadiens.



BIATHLON
CANADA

Questions?

Communiquez avec Jacqueline
Akerman de Biathlon Canada

jakerman@biathloncanada.ca



BIATHLON
CANADA